

# COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

## Commission Départementale des Terrains et Infrastructures Sportives (CDTIS)

### Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour).

### A l'attention de tous les clubs

La CDTIS vous recommande durant cette intersaison de mettre en conformité vos buts de foot à 11 en tenant des règles mentionnées ci-dessous.

**RÈGLEMENT**

**3.9.1.2 Dimensions et positionnement**

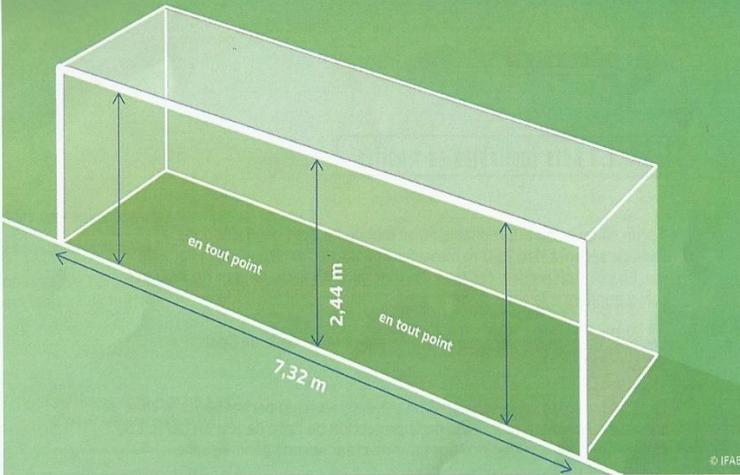
Les buts ont les dimensions intérieures ci-après :

- ▶ longueur : 7,32 m
- ▶ hauteur : 2,44 m

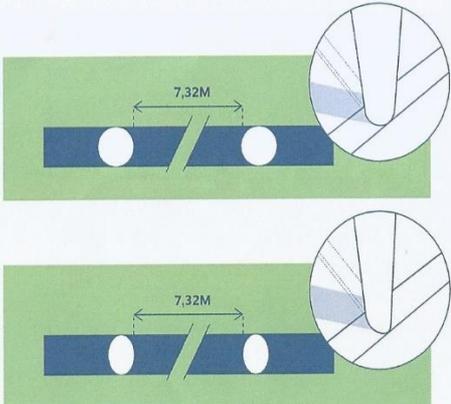
La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB.

La section des poteaux peut être ronde, elliptique, ovoïdale.

Elle est comprise entre 10 cm à 12 cm et correspond à la largeur de la ligne de but.



▶ Schéma n°19



▶ Schémas n°18

**T-1**

- ▶ Un but de réserve, facile à installer en cas de besoin, est disponible dans l'enceinte de l'installation.

**T-4** À **T-7**

- ▶ Une tolérance de +/- 1 cm sur la hauteur sous la barre et la ligne de but est admise.



TOUS RENFORTS À LA BARRE TRANSVERSALE ET AUX POTEAUX VERTICAUX SONT INTERDITS.

▶ Schéma n°20

### Demande d'Avis Préalable éclairage avec un passage en LED

- Néant

### Demande d'Avis Préalable installation

- Néant

### Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Néant

### Retrait d'une installation du listing fédéral après avis du propriétaire

- Stade Pierre CAP NNI 011950101 de Jasseron

### Vérifications initiales ou décennales des installations

- Terrains Claudius Joinin 1 et 2 de Saint Trivier sur Moignans
  - NNI 013890101 - classement au niveau T5 PN jusqu'au 18 juillet 2034.
  - NNI 013890102 - classement au niveau T7 PN jusqu'au 18 juillet 2034.

### Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Eclairage du stade des Brouilles 3 de Curtafond NNI 011400103 : rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

### Prochaines programmations durant l'intersaison

- Néant

### Installations ayant des non-conformités majeures à lever durant l'intersaison.

- Stade municipal de Mézériat 1
- Stade municipal de Dortan

Pour la CDTIS : JF JANNET